

bois, il ne
instruc-
deshono-

rait laisser
un au-
eu les
instruc-

dé défaut
t, condam-
l. Mous-
bont avec
s'il n'a-
ait perdre

Charlebois
défaut de
llets. Ils
par Duro-
de 1883
ayer des
texte. Le
lettre qui
voici :

1883.

mais le
aller au
ous, j'ai
retour-

ten, cela
je vous
a dimi-
e pas à
du pou-
t, mais
un ché-
atiu, je
userons

irs. "

elles de

Charle-

bois écrit cette amoureuse lettre, repro-
duite plus haut, il sait que les billets
sont livrés à De Beaufort, car il s'en
plaint amèrement, mais il ne refuse
pas de payer les billets. Il se contente
de dire à son cher Jean qu'il ne veut
lui donner que sa part et qu'il veu
régler avec les autres associés, pour
que chacun ait son dû.

Qu'on relise cette lettre attentive-
ment et l'on verra que, loin d'être niée,
la dette est admise, et que les objec-
tions contre le paiement ne portent
que sur ce que chacun doit recevoir.
Il met les \$300 payées à M. Bergeron,
sur l'ordre de notre premier ami, au
crédit des \$10,000, et regrette de voir
qu'il y ait si peu d'entente, ce qui l'o-
blige à prendre plus de précaution
pour protéger les INTERETS DES
AUTRES !.....

Cette lettre est écrite à peu près
dans le même temps que Charlebois a
eu une entrevue avec M. Mathieu,
avocat, au sujet du paiement du billet
de \$3,000.00.

En effet, l'action a été prise en
sût, et M. Mathieu dit que cette en-
trevue a eu lieu un mois environ
avant.

Or, dans cette entrevue, le paiement
est refusé, NON PARCE QU'IL Y A
DEFAUT DE CONSIDERATION,
MAIS PARCE QUE SUR LES \$5.-
000 ECHUES, IL Y EN A \$9,000 DE
PAYEES. On n'a qu'à se rappeler
le témoignage de l'avocat Mathieu,
témoignage non contredit par M.
Charlebois, et corroboré au contraire
dans sa partie essentiel.

" Pourquoi Charlebois refusait-il de
payer ce billet-là ? demandait l'hon.
M. Mercier. Il prétendait, dit l'avocat
Mathieu, l'avoir déjà payé à d'autres il
disait qu'il avait payé au-delà de \$9,-
000.00. Je l'ai vu même, à ce sujet, avant
et après, et il m'a même fait un état
des différentes sommes qu'il avait
payées à différents individus."

Tout cela est concluant et prouve
non seulement l'insanité de la défense

ouverte par M. Charlebois, mais enco-
re la complicité de monsieur Mous-
seau, dans cette transaction scanda-
leuse.

PARTISANERIE DES TROIS COMMISSAIRES

Tout le monde admet que messieurs
Desjardins, Asselin et Nantel, ont fait
ce qu'ils ont pu pour empêcher la
preuve, et qu'ils ont agi avec un cy-
nisme révoltant, mais aussi avec une
maladresse incroyable. Il n'y a en cela
rien d'étonnant : ce sont trois hommes
sans valeur et sans vergogne.
Ils ont été mis là pour sauver
M. Mousseau, ils devaient remplir leur
mission dans la mesure de leurs for-
ces.

M. Desjardins aspire depuis deux
ans à être ministre ; il y aspirera tou-
jours, et tant qu'il ne sera pas con-
vaincu que ses aspirations sont vaines,
il servira ses maîtres dans l'espérance
de recevoir son salaire.

L'année dernière, il a ennuyé la
chambre pendant dix heures en fai-
sant un pot-pourri sur les finances de la
Province ; c'est un chef-d'œuvre d'in-
sanités, qui à lui seul peut couler un
homme pour toujours.

La Province a payé \$1,500.00 pour
ce discours et fourni du papier suffi-
sant pendant deux générations pour
les usages domestiques.

Quand le gouvernement Ross con-
sentit à accorder l'enquête demandée
par M. Mercier, après l'avoir refusée ;
c'était à la condition qu'elle ne se fe-
rait pas, et pour atteindre ce but, il a
suggéré le nom de M. Desjardins, sa-
chant à quelle espèce d'homme il con-
fiait l'honneur de M. Mousseau. Di-
sons-le de suite, disons-le franchement,
M. Desjardins a joué le rôle d'un va-
let avec un rare succès.

Quant à messieurs Asselin et Nan-
tel, il est assez difficile d'en parler
sans rire. Ce sont deux ignorants,
qui sortiront de cette enquête plus
déconsidérés qu'ils l'étaient aupara-
vant. Ils sont faits pour être jugés